

DEPARTEMENT DU GARD

REPUBLIQUE FRANCAISE



MAIRIE DE SAINT NAZAIRE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT NAZAIRE**

Séance du 19 Mars 2022

Délibération n°DEL-2022-15

Afférents au conseil municipal : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération : 10

Date de la convocation : 11/03/2022
Date d'affichage : 11/03/2022

L'an deux mille vingt-deux, le Dix Neuf Mars à 8h30 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Saint-Nazaire, sous la présidence de Monsieur Gérald MISSOUR.

Présents : Monsieur MISSOUR Gérald, Monsieur COMBA Jean-Bernard, Madame POREAU Sylvie, Monsieur Didier AZNAR, Monsieur GIRARD Jack, Monsieur DELATTRE Aymeric, Madame GISSINGER Sylviane, Madame MORGAT-BEULIN Monique

Procurations : Madame Marie-Diane ALLEMAND à Monsieur Didier AZNAR, Monsieur JUSSEAUME Jérôme à Madame GISSINGER Sylviane, Monsieur LEVANTERI Vincent à Monsieur MISSOUR Gérald,

Absents excusés : Madame ORNIA Katrine, Madame MARILLER Amandine, Madame VINCENT Anne-Marie, Monsieur ALLAIN Franck

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur AZNAR Didier est nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération :
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 – BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	167 076.01 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :	427 690.27 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent- 001) de la section d'investissement de :	99 551.07 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	56 633.10 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de :	168 944.95 €
En recettes pour un montant de :	89 400.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 67 524.94 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 67 524.94 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 249 722.42 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité**, décide d'affecter le résultat comme présenté ci-dessus

Et ont signé les membres présents,
Fait et délibéré à Saint-Nazaire les jours, mois et an susdits,

Le Maire,
Gérald MISSOUR

